



**AVIS DU CONCOURS D'ENTREE
A L'ECOLE DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME DE LA CEMAC,
SESSION DE JUILLET 2023**

MODALITES

Le concours est ouvert aux candidats de deux sexes, originaires des Etats suivants : **REPUBLIQUE DU CAMEROUN, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DU CONGO, REPUBLIQUE GABONAISE ET REPUBLIQUE DU TCHAD**, âgés, à la date du concours, de 17 ans au moins et 22 ans au plus pour le parcours BEP et BT, et, de 26 ans au plus pour le parcours BTS. Ledit concours se déroulera dans les cinq centres suivants : **YAOUNDE, BANGUI, BRAZZAVILLE, LIBREVILLE ET NDJAMENA**.

Compte tenu de la capacité actuelle d'accueil des ateliers de travaux pratiques, le nombre de places est fixé à **dix-huit (18) par pays, soit six (6) places par parcours de formation (BEP, BT et BTS)**.

a) Dossiers d'inscription

Les dossiers d'inscription au concours doivent comprendre les pièces ci-après :

- ❖ une fiche d'inscription fournie par l'Ecole et dont le modèle est à retirer au Ministère du Tourisme de chaque Etat-membre de la CEMAC ou à télécharger sur le site web de l'Ecole : www.cemac.com ;
- ❖ une copie certifiée conforme du diplôme requis datant de moins de trois mois ;
- ❖ une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- ❖ une copie certifiée conforme du certificat de nationalité datant de moins de trois mois ;
- ❖ extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- ❖ des certificats médicaux comportant des résultats des examens d'asthme, de tuberculose, de fièvre jaune, de maladies cardio-vasculaires, de MST délivrés par un médecin attestant que le candidat a les aptitudes requises pour la formation en hôtellerie, en restauration ou en tourisme ;
- ❖ un relevé des notes de la dernière classe fréquentée ;
- ❖ curriculum studiorum ;
- ❖ une enveloppe format A4 timbrée portant l'adresse du candidat.

Dès son arrivée à l'EHT, le candidat admis doit :

- se présenter au Bureau d'accueil, d'admission et d'inscription de l'EHT afin de remplir les formalités d'inscription et recevoir la carte d'étudiant ou d'élève ;
- satisfaire devant le médecin agréé de l'EHT aux visites médicales d'aptitude à la formation envisagée.

En cas d'une quelconque inaptitude ou maladie constatée, qui pénaliserait l'année scolaire du candidat ou l'empêcherait à bien suivre la formation envisagée, celui-ci sera aussitôt rapatrié dans son pays d'origine.

Le candidat admis ne sera définitivement inscrit qu'après la présentation des originaux de l'acte de



naissance, du certificat de nationalité, du diplôme requis pour le parcours de formation choisi, du certificat ou carnet de vaccination justifiant des vaccinations à jour contre la fièvre jaune et la méningite et du reçu de paiement des **100 000 FCFA (cent mille) représentant les droits d'inscription non remboursables.**

Le défaut de production ou la falsification des documents ci-dessus énumérés entraîne le rejet de l'inscription et l'exclusion du candidat admis qui sera rapatrié dans son pays d'origine.

b) Les épreuves

Le concours pour le recrutement des élèves et étudiants en première année du BEP, BT et BTS en hôtellerie, en restauration et en Tourisme comprend trois (03) épreuves conformément au tableau ci-après :

Parcours Epreuves	Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)	Brevet des Techniciens (BT)	Brevet des Techniciens Supérieurs (BTS)
Langues (Français)	Programme classé de 3 ^{ème} (2 heures)	Programme classe de 3 ^{ème} (2 heures)	Programme classes Terminales littéraires (3 heures)
Mathématiques	Programme classe de 3 ^{ème} (2 heures)	Programme classe de 3 ^{ème} (2 heures)	Programme classes Terminales littéraires (3 heures)
Culture générale	Programme classe de 3 ^{ème} (2 heures)	Programme classe de 3 ^{ème} (2 heures)	Programme classes Terminales littéraires (2 heures)

c) Calendrier

- ❖ **03 avril 2023** : lancement du concours ;
- ❖ **23 juin 2023** : clôture de recevabilité des dossiers d'inscription ;
- ❖ **30 juin 2023** : communication des listes de candidats sous **fichier numérique Excel** à l'EHT-CEMAC par, e-mail : **ehtcemac@yahoo.fr** ;
- ❖ **11 juillet 2023** : arrivée du Chargé de Mission de l'EHT-CEMAC dans les Etats ;
- ❖ **15 juillet 2023** : déroulement du concours au centre de chaque Etat-membre ;
- ❖ **19 et 20 juillet 2023** : correction en salle à l'EHT-CEMAC ;
- ❖ **21 juillet 2023** : délibération et proclamation des résultats ;
- ❖ **02 octobre 2023** : accueil des lauréats et installation ;
- ❖ **09 octobre 2023** : début effectif des cours à l'EHT-CEMAC.

Chaque Etat assure le transport de ses candidats admis, du pays d'origine jusqu'à l'EHT-CEMAC de Ngaoundéré. De même, à la fin de la formation, le transport retour est à la charge des Etats membres de la CEMAC.

L'EHT-CEMAC prend en charge uniquement : la scolarité, les soins médicaux, l'assurance, l'hébergement et la restauration des étudiants et élèves.

Fait à Ngaoundéré, le **03 AVR 2023**

LE DIRECTEUR GENERAL a.i



(Signature)
MAHAMAT ALI SEID